

Les signes de qualité et d'origine



Jean-Louis Buër
Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité
IRQA Normandie
Novembre 2009

Place de la qualité

- ◆ Un élément essentiel de la stratégie de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France
- ◆ Un enjeu pour l'ensemble des consommateurs
 - Sécurité sanitaire
 - Équilibre alimentaire
 - Plaisir gustatif

Une politique partagée

- ◆ Assurer la diversité et la qualité de l'offre alimentaire
- ◆ Partage de responsabilités entre :
 - Les pouvoirs publics
 - Les opérateurs économiques
 - Les consommateurs

Les trois axes de la politique française

- ◆ Qualité supérieure



- ◆ Qualité environnementale



- ◆ Qualité liée à l'origine et à la tradition AOP, IGP et STG



Une réforme nationale en 2006

- ◆ Un triple souci :
 - Simplification
 - Lisibilité
 - Meilleure efficacité globale
- ◆ Les objectifs
 - Conforter les politiques publiques en matière de qualité et d'origine des produits
 - Renforcer l'intérêt des consommateurs comme des producteurs

Les 3 piliers essentiels

- ◆ Une nouvelle gouvernance : Placer la démarche collective au cœur du dispositif
- ◆ La définition de cahiers des charges
- ◆ Une nouvelle organisation des contrôles

Quelques chiffres...

- ◆ 474 AOC vin et eaux de vie, 75 000 producteurs, 13,7Mds€/an
- ◆ 87 AOC agroalimentaires, 40 000 producteurs, 2,3Mds€/an
- ◆ 150 IGP vins de pays, 11 Mhl de vin
- ◆ 80 IGP agroalimentaires, 1Md€/an
- ◆ 504 Labels rouges, 50 000 producteurs,
- ◆ AB, 12 000 producteurs, un marché estimé à 2Mds€/an en France

Quelques chiffres

Un partage équitablable de la valeur ajoutée

- ◆ **Prix de vente au détail : 46 % de plus pour les fromages AOC** (Panel IRI/CNIEL 2008)
- ◆ **Prix du lait AOC payé au producteur : supérieur en moyenne de 20% au prix du lait standard** (PLM 2003)

La réforme au sein de l'UE

- ◆ Un cadre juridique communautaire harmonisé en 2006
- ◆ Une réforme axée sur les **contrôles**
- ◆ Une politique de valorisation par la mise en place d'un **logo obligatoire** propre à chaque signe
- ◆ Une ouverture du cadre juridique de reconnaissance et de protection aux **pays-tiers**

Perspectives d'avenir

- ◆ Une réflexion de l'Union européenne dans le cadre du « livre vert » : une nouvelle étape de clarification ?

Le livre vert

- ◆ Une large consultation publique
- ◆ Des propositions législatives deuxième semestre 2010
- ◆ Des orientations de la Commission non retenues par le Conseil
 - Fusion AOP/IGP
 - Niveau de protection différencié selon l'importance économique des produits
 - Suppression des STG

Le livre vert

- ◆ Des orientations du Conseil :
 - Simplification des régimes AOP/IGP en maintenant la distinction entre les deux signes et les spécificités propres à chaque secteur
 - Maintien de la STG
 - Etablissement de lignes directrices pour les systèmes publics et privés de certification

Le livre vert

- ◆ La position de la France dans les discussions sur le livre vert :
 - Maintien de la distinction AOP/IGP et des spécificités propres à chaque secteur (agro-alimentaire, viticole et spiritueux)
 - Maintien de la STG
 - Prise en compte des préoccupations environnementales
 - Possibilité de régulation économique

Merci et place aux questions

◆ Merci de votre attention